

Sites officiels pratiques au service du public

Le coronavirus est **toujours présent** et impose une nécessaire vigilance. Le service public propose donc à la population différentes plate-formes permettant d'effectuer des démarches **en ligne**, depuis l'accès à des informations jusqu'au signalement ou à la pré-plainte en ligne.

1. Pré-plainte en ligne

Déposer une plainte pour une atteinte aux biens (vol, destruction, dégradation) ou un fait discriminatoire (discrimination, diffamation, injure, provocation individuelle à la haine) dont l'auteur est inconnu. Un RDV est ensuite fixé avec l'usager pour compléter et signer la plainte.

www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr

2. Brigade numérique gendarmerie

Échanger par messagerie instantanée avec un gendarme, qui répond 24h/24 et 7j/7 aux questions des usagers et peut les accompagner vers les téléservices ou vers les unités territoriales. www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/Brigade-numerique

3. Signalement sur internet

Signaler tout contenus ou comportements illicites sur internet (Pédophilie, pédopornographie, racisme, antisémitisme, terrorisme, escroqueries, etc.) www.internet-signalement.gouv.fr

4. Malveillance sur internet

Je suis victime de spam électronique, piratage d'un compte, hameçonnage, rançongiciels, faux sites de vente en ligne, fausse petite annonce, etc. www.cybermalveillance.gouv.fr

5. Fraude à la carte bancaire

PERCEVAL : Les internautes signalent en ligne un usage frauduleux de carte bancaire, après avoir fait opposition sur celle-ci, lorsqu'ils sont toujours en possession de leur carte.

Un récépissé est délivré favorisant les démarches de remboursement auprès de sa banque.

psl.service-public.fr/mademarche/FCB/demarche

6. Violences sexuelles et sexistes

Les internautes, victimes ou témoins de violences sexuelles et sexistes signalent les faits aux forces de sécurité intérieure.

Offre un accompagnement personnalisé aux victimes vers les associations partenaires et les services d'enquête. www.signalement-violences-sexuelles-sexistes.gouv.fr

7. Connaître ses points restant sur le permis de conduire

Télépoints : connaître le nombre de points restants sur son permis de conduire. **tele7.interieur.gouv.fr/tlp**

8. Opération tranquillité vacances

Permet de demander à la gendarmerie de surveiller son domicile durant ses vacances. https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R41033

Déposez plainte auprès de votre gendarmerie

Gendarmerie de BAR-SUR-SEINE 2 Grande Rue de la Résistance, 10110 Bar-sur-Seine 03 25 29 81 30

cob. bar-sur-seine @gendarmerie. interieur. gouv. fr

17 un acte réflèxe et un geste citoyen!